

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20230301

Objet: Portant numérotation de voirie – 21 avenue Président Salvador Allende, 22 chemin de la Vie Guerse et 26 rue du Poilu

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L.2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Permis de Construire accordé sous le n° PC 069 029 21 00051,

ARRÊTE

Article 1 : les terrains cadastrés **B 2083, B 2081 et B 965**
conserveront le numéro de voirie :

26 rue du Poilu (accès piéton)

et porteront également les numéros de voirie suivants :

21 avenue Président Salvador Allende (bâtiments d'habitation)

et

22 chemin de la Vie Guerse (locaux professionnels)

conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au(x) propriétaire(s) du terrain.

Article 3 : cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

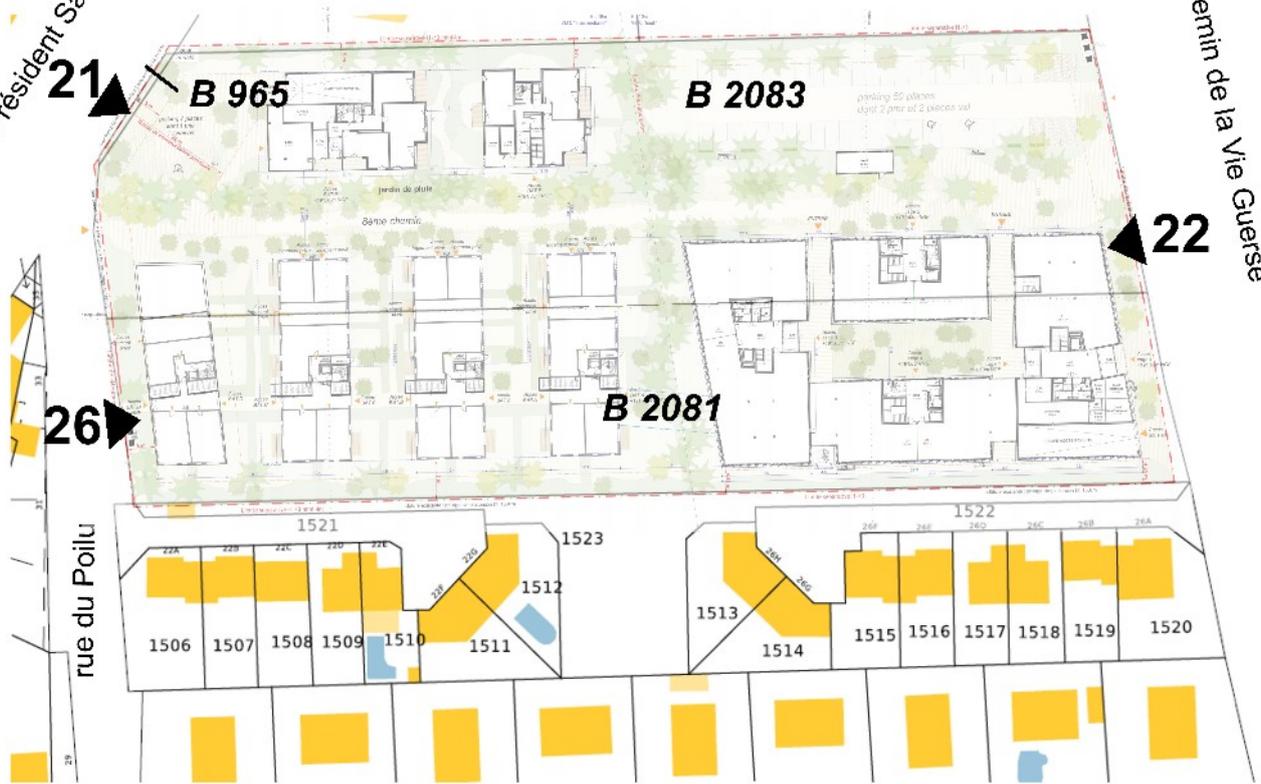
Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

avenue Président Salvador Allende

chemin de la Vie Guerse



21

22

26

rue du Poilu

